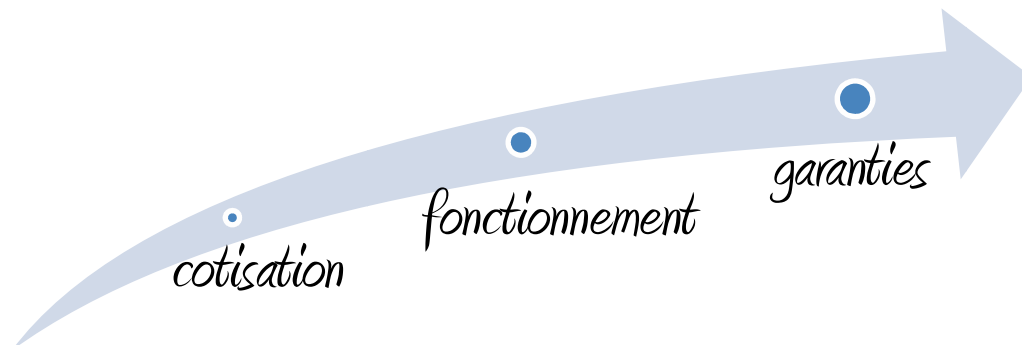


FICHE « ECLAIR »

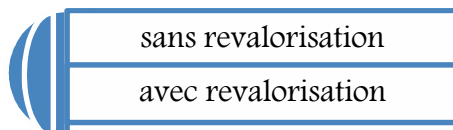


Ce qu'il faut savoir

Mutualité Obsèques s'adresse à tous ceux qui désirent garantir à leurs proches, la tranquillité d'esprit lors de leur décès.

GARANTIES

→ 2 garanties



Le montant de l'allocation obsèques est choisi entre 800 € et 8 000 €, mais est plafonné à 3 200 € à partir de 70 ans.

FONCTIONNEMENT

Mutualité Obsèques aide à l'organisation des obsèques. En cas de décès à plus de 50 kms du domicile, les frais de rapatriement sont pris en charge. Son assistance permet d'accéder à des informations juridiques pour la famille, pour le testament ou pour la succession.

✓ Conditions

Peut adhérer toute personne âgée de 18 ans au minimum et de moins de 84 ans. Il n'y a aucune exclusion médicale ni questionnaire médical lors de l'adhésion.

Délai d'attente :

- prise d'effet immédiate pour les décès par accident,
- 6 mois pour les décès par maladie.
- un an pour les allocations supérieures à 3 200 €

✓ Le versement

Le versement de l'allocation est versé à la personne qui a réglé les frais d'obsèques ou directement aux organismes funéraires, sous présentation de justificatifs.

COTISATION

La cotisation est fixée au moment de l'adhésion et il n'y a aucune augmentation liée à l'âge. Si l'option « revalorisation » a été choisie, chaque année, l'allocation obsèques ainsi que la cotisation, sont revalorisées de 2.50 %.

Les +

- **Aucune exclusion médicale**
- **Cotisation fixe**
- **Exonérée des droits de succession**
- **Réduction de 5 % pour l'adhésion d'un couple**
- **Assistance**